

Charleroi, le lundi 15 mai 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Réaction à la mise en cause des administrateurs de l'ICDI -

Le Mouvement Réformateur tient à réagir face à la stratégie développée par le PS et qui vise à mettre en cause les administrateurs de l'ICDI plutôt que d'apporter des réponses aux nombreuses questions que suscitent les récentes révélations sur les pratiques de cette intercommunale.

Le Mouvement Réformateur tient tout d'abord à rappeler qu'il a mandaté le Conseiller communal Philippe SONNET, Secrétaire politique de la fédération MR de l'arrondissement de Charleroi pour devenir administrateur de l'ICDI et que celui-ci a déposé une série de question auxquelles l'ICDI refuse obstinément et en toute illégalité de répondre.

Le Mouvement Réformateur rappelle qu'à l'unanimité, les différentes sections MR de la zone ICDI ainsi que les quatre administrateurs à l'ICDI ont donc décidé d'adopter une attitude de défiance à l'égard de cette intercommunale.

Le Mouvement Réformateur rappelle que cette attitude a été condamnée par les trois autres partis démocratiques (cdH, Ecolo et PS) qui semblent donc trouver qu'il est normal qu'une intercommunale bafoue ouvertement les droits de ses administrateurs.

Le Mouvement Réformateur tient à souligner la façon dont le pouvoir a été confisqué à l'ICDI, ce qui rend particulièrement difficile l'exercice de la fonction d'administrateur. Le cumul de la fonction de Président et de Directeur général, la composition du Comité de direction qui comprend uniquement des membres du PS proches de Lucien CARIAT, et enfin la composition du Conseil d'administration où l'opposition est largement minoritaire renforcent la difficulté d'exercer un mandat d'administrateur à l'ICDI.

Le Mouvement Réformateur tient aussi à rappeler qu'il y a un avant et après « Carolo » dans la façon d'envisager le mandat d'administrateur dans une institution publique à Charleroi.

Enfin, la polémique née à propos de la rénovation du complexe de l'ICDI à Jumet montre à quel point les décisions ont été présentées de façon tronquée au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a en effet décidé la « remise en état locatif » de ce bâtiment et Lucien CARIAT s'est cru autorisé à officiellement dépenser près d'un million d'euros en travaux ! De la même manière, quand il est proposé au Conseil d'administration de confier le bâtiment à une asbl sociale, Lucien CARIAT se garde bien de préciser que cette asbl a été créée la veille et qu'elle est présidée par son fils, que Paul LOCICERO en est le Vice-Président et lui-même l'administrateur délégué !

Le Mouvement Réformateur souligne également que la plupart des dérives reprochées à l'ICDI (utilisation à des fins partisans de personnel, affectation de personnel à des tâches sans rapport avec l'objet social de l'ICDI, utilisation de véhicules à des fins personnelles ou partisans, etc) sont indécélables par les administrations dans la mesure où ce sont des mesures d'ordre qui ne nécessitent jamais de décision du C.A. Si le C.A. décide l'achat de véhicules, il n'est pas en mesure de vérifier que ces véhicules sont utilisés à des fins partisans ou personnelles.

Enfin, le Mouvement Réformateur s'étonne que le Collège des Commissaires aux comptes et singulièrement son Président, l'Echevin PS Marc PARMENTIER qui est censé contrôler la régularité et la légalité de l'ensemble des dépenses aussi minimales soient-elles, n'aient jamais remarqué aucune anomalie. Le Mouvement Réformateur s'interroge sur la qualité du contrôle ainsi exercé sous la houlette de Monsieur Marc PARMENTIER.

Le Mouvement Réformateur annonce dès à présent que ces questions pour lesquelles il n'a jamais pu obtenir de réponse seront à nouveau évoquées lors de l'Assemblée générale de l'intercommunale le 31 mai et le Mouvement Réformateur profitera de cette assemblée générale pour interroger le collège des Commissaires aux comptes à propos des contrôles réellement exercés ces dernières années au sein de l'ICDI par l'Echevin Marc PARMENTIER et les résultats obtenus.

Le Mouvement Réformateur s'interroge enfin sur la nécessité d'adapter la même attitude et de poser les mêmes questions que celles qui ont été présentées à l'ICDI dans toutes les intercommunales et autres institutions publiques de Charleroi.